

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MELISSA ALBERT	Numéro de permis 2014821	Date d'inspection Le 28 novembre 2024	
Nom de l'établissement Centre Éducatif Méli Mélo		Numéro de téléphone (506) 852-1317	
Adresse 210 rue STE-Therese Dieppe NB E1A 1T3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires généraux			
La Mentore en Assurance de la Qualité se présente sur les lieux vers 14 h 40. Personne n'est sur les lieux. La Mentore en Assurance de la Qualité retournera à un temps ultérieur.			

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 novembre 2024

Date

original signé par
aucune signature n'est requise

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 novembre 2024

Date